



Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	22/04/2026	Nombre de conseillers municipaux : 19		
Date d'affichage :	22/04/2026	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 18
Présents : (16) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, PADUA Elisabeth, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, ROSSIT Alexandre, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. Absents excusés : (00) Absents : (00) Représentées : (03) Mme LETACHE Angélique par Mme Nathalie KLECZINSKI, Mme PADUA Virginie par Mme Elisabeth PADUA, Mme Florence PROFFIT par M. Sébastien LEQUERTIER.				
Secrétaire de séance : Mme Nathalie KLECZINSKI				

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Sous la présidence de Monsieur Laurent MARTIAL, Maire-Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif 2025, qui s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement	2 710 523.59 €
Dépenses de fonctionnement	1 876 856.41 €
Excédent de fonctionnement	833 667.18 €
Recettes d'investissement	1 284 571.78 €
Dépenses d'investissement	1 465 986.45 €
Déficit d'investissement	- 181 414.67 €

Monsieur le Maire sort, et ne prend pas part au vote

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par :

POUR 19 voix
CONTRE..... 00 voix
ABSTENTION..... 00 voix

Approuve le compte administratif 2025 tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
En Mairie le 29 avril 2026

Le Secrétaire de séance
Nathalie KLECZINSKI

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20260429-DEL_2026_024-DE

Le Maire
Alain AUZET

